



Interprètes en langue des signes, un métier aux mille facettes!

Toujours très discrets, les interprètes en langue des signes sont cependant un élément clé de la vie des sourds, leur permettant d'être autonomes. Dans ce dossier d'août/septembre de fais-moi signe, nous avons voulu en savoir un peu plus sur ce métier, sa diversité, ses difficultés, la formation nécessaire, sans oublier un regard comparatif sur la situation à l'étranger. **texte: Sandrine Burger, photos: rts.ch et InterprètesLSFindépendantes**

Si de nos jours, pouvoir faire appel à un interprète en langue des signes semble aller de soi pour la plupart des jeunes sourds suisses, la génération de leurs parents se rappelle encore de ce temps, pas si lointain, que cela où il fallait se débrouiller avec son entourage pour pouvoir communiquer...

DÉPENDANCE

Pendant très longtemps, les sourds ont été dépendants du bon vouloir de leur famille qui se chargeait de les aider à communiquer. Mais malgré toute leur bonne volonté, les parents, les frères et sœurs, n'étaient pas des professionnels. Cette situation a ainsi longtemps été à l'origine de nombreux problèmes comme le fait de parfois résumer une discussion au lieu de la retranscrire dans son entier, commettre des oublis involontaires ou traduire de manière approximative.

Il faut dire que contrairement aux interprètes professionnels d'aujourd'hui, les membres de la famille n'étaient liés à aucune règle déontologique (cf. article p. 10) et n'avaient suivi aucune formation (cf. article p. 6).

PROFESSION RÉCENTE

Il faut garder à l'esprit que ce n'est qu'au début des années quatre-vingts, soit au moment de la renaissance de la langue des signes en Suisse, après un siècle d'interdiction, que la profession d'interprète en langue des signes est apparue dans notre pays. Soit, il y a à peine trente ans! La mise sur pied d'un service d'interprétariat professionnel régi par des règles et la mise à disposition d'interprètes professionnels tant dans les diverses occasions de la vie que dans le monde du travail a permis aux sourds d'enfin devenir indépendants. Une

véritable révolution qui a fait d'eux des citoyens à part entière.

UN MÉTIER MULTIPLE

Interprète en langue des signes... Une seule dénomination et une seule formation pour un métier qui regroupe, en réalité, un nombre important de situations parfois très différentes et qui pourraient tout aussi bien se décliner en corps de métiers distincts nécessitant des formations spécifiques.

Comme l'a souligné Francis Jeggli (interprète-formateur) dans l'émission *Signes* de janvier 2012, dans le cas des interprètes en langue vocale, il existe réellement deux corps de métiers distincts avec des formations séparées et des professionnels qui ne se croisent quasiment jamais. Il y a d'un côté les interprètes que les clients voient, car ils sont à leur côté lors de visites dans les services publics (médecin, police, école, etc.) et de l'autre les interprètes de conférences que personne ne voit car ils opèrent en cabine.

Officiellement, cette différence n'existe pas chez les interprètes en langue des signes qui, avec la même formation de base, doivent pouvoir intervenir aussi bien lorsqu'il s'agit d'accompagner un sourd chez le médecin que de traduire une conférence à l'ONU, par exemple. Et cela, parfois dans la même journée!

Dans les faits, on peut cependant observer que certains interprètes, au fil des ans, tout en continuant à assumer





toutes sortes de mandats, se spécialisent dans un domaine ou un autre. Mais cette spécialisation est souvent le fruit du hasard et ne fait l'objet d'aucune formation officielle complémentaire, mais plutôt d'un apprentissage sur le tas, parfois coaché par une personne sourde.

Afin d'illustrer plus concrètement notre propos, nous vous proposons trois cas pratiques, l'interprétation culturelle, celle du téléjournal (TJ) et celle apparue récemment pour assurer le service de relais vidéo; autant de «spécialisations» qui comportent chacune leurs caractéristiques propres.

L'EXPOSITION DU TJ

Si sur le fond, l'interprétation du TJ peut s'apparenter à celle d'une conférence, elle a cependant cela de particulier qu'elle est très exposée puisque potentiellement vue par des milliers de téléspectateurs. Mais au-delà de cet aspect de visibilité, l'interprétation du TJ demande surtout, comme le précise Françoise Rikli, l'une des interprètes du TJ de la RTS, un engagement permanent. En effet, l'actualité est un domaine qui change tellement vite que l'interprète doit la suivre même s'il ne la signe pas plusieurs jours de suite sans quoi il risque d'être dépassé lors de son retour.

De par la diversité des sujets traités, parfois très nouveaux, et le nombre de lieux et de personnalités évoqués dans l'actualité, les

interprètes du TJ se doivent aussi d'être à la pointe de la langue des signes et à l'affût des nouveaux signes dont ils deviennent bien souvent, mais de manière involontaire, les premiers diffuseurs. Par exemple, qui parmi les sourds connaissait le signe pour «Fukushima» avant la catastrophe nucléaire qui y a eu lieu? Les interprètes du TJ ont été parmi les premiers à signer ce lieu et ont diffusé le signe lors du TJ. Charge lourde qui demande une grande précision, mais pour laquelle, ils peuvent heureusement compter sur une personne sourde spécialisée engagée pour les aider.

RELAIS VIDÉO

Lancé au printemps 2011 en Suisse allemande, puis au printemps 2012 au Tessin et finalement à l'automne 2012 en Suisse romande, le relais vidéo a nécessité une grosse adaptation aux interprètes engagés dans ce domaine.

En effet, contrairement à toutes leurs autres missions où ils sont l'intermédiaire dans une discussion entre un sourd et un entendant qui se font face, lors du relais vidéo, il n'y pas de face à face direct et visuel entre l'interprète et l'entendant. Il faut donc non seulement traduire la discussion, mais aussi gérer les tours de paroles, ce qui n'a pas été très facile au départ de l'expérience selon certaines personnes interrogées.

Le relais se faisant au travers de la vidéo et internet, les interprètes engagés ont aussi

dû se familiariser avec une certaine base technologique pour pouvoir travailler ou parfois même expliquer certaines notions à leurs clients afin d'avoir une image la plus nette possible sans quoi l'interprétation ne peut pas se faire.

LA CULTURE DEMANDE DU TEMPS

Si lors de l'apparition des premiers interprètes professionnels, leur utilité s'est surtout fait ressentir dans le domaine professionnel ainsi que dans les besoins de la vie pratique quotidienne (école, médecin, police, etc.), depuis quelques années, une nouvelle demande apparaît de plus en plus, celle de l'engagement d'interprètes en langue des signes dans le domaine culturel et plus particulièrement des spectacles (théâtre, concerts, etc.).

Au-delà des particularités techniques nécessaires comme la lumière, le placement, le son, etc., ce qui différencie l'interprétariat d'un spectacle d'un autre est le temps nécessaire à la préparation (préparer une chanson d'un concert prend entre 5 et 8 heures) et l'implication de l'interprète. En effet, comme le précise Anne-Claude Prélaz Girod, «le travail d'interprétariat se construit avec les organisateurs des spectacles et non pas à côté d'eux».

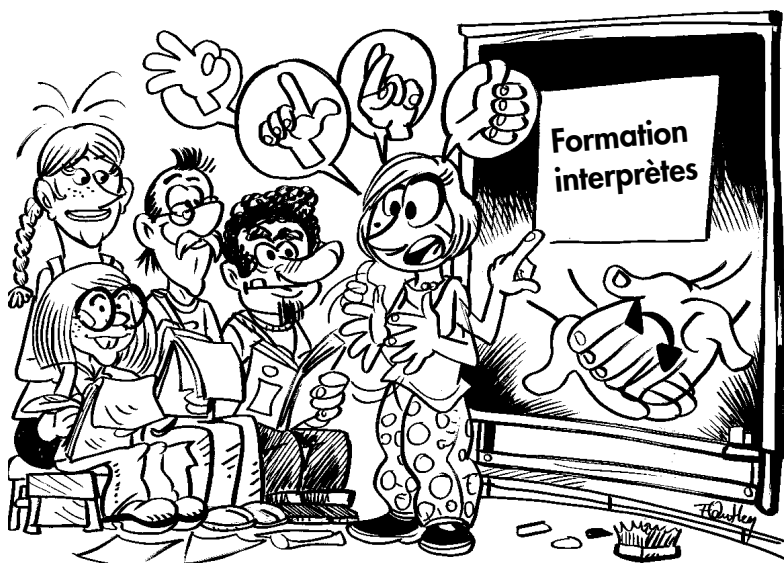
L'interprète doit pouvoir travailler en étroite collaboration, non seulement avec les organisateurs, mais aussi avec les acteurs, par exemple en participant à certaines répétitions. S'ajoute donc à ce type de mission une dimension artistique qui demande certaines connaissances spécifiques. Dans ce domaine, l'implication est parfois telle que pour certains cela va au-delà d'une «simple» interprétation puisqu'ils parlent de faire partie du spectacle. Sentiment qui peut d'ailleurs parfois être partagé par les artistes au point où, par exemple, un chanteur belge qui avait participé au festival des Francofolies de Spa avec son concert traduit en langue des signes, a ensuite embarqué les interprètes pour le reste de sa tournée! ■



Formation des interprètes, un fossé entre Suisse allemande et romande

Alors qu'en Suisse allemande, la question de la formation des interprètes en langue des signes est assurée de manière régulière par la Haute école de pédagogie spécialisée (HfH) de Zurich, permettant de répondre aux besoins des sourds, en Suisse romande, la situation est nettement plus chaotique puisqu'elle a même nécessité l'arrivée d'interprètes formés en France voisine. Retour sur deux régions aux situations bien distinctes.

texte: Sandrine Burger, illustration: Frédéric Vauthey



Si pendant des siècles, ce sont les proches des sourds qui ont assuré, du mieux qu'ils le pouvaient, le rôle de traducteur, la situation a changé en Europe au cours des années septante et quatre-vingt avec l'apparition progressive d'interprètes en langue des signes professionnels ayant suivi une solide formation.

En Suisse, l'année 1981, déclarée «année internationale des personnes handicapées» par l'ONU, a joué un rôle clé dans la prise de conscience par le grand public et les autorités des problèmes rencontrés par la communauté des sourds, parmi lesquels, le besoin d'interprètes professionnels. Maintenant, par la suite, une pression constante, les

sourds suisses ont finalement obtenu gain de cause. Mais comme dans de nombreux autres domaines, la Suisse allemande et la Suisse romande ont chacune suivi leur propre chemin, créant deux formations distinctes aux destins forts différents...

1987, NAISSANCE DE LA DOLA

En Suisse allemande, le mouvement de protestation initié par les sourds a abouti, en 1987, à l'ouverture, à Zurich, de la DOLA (Dolmetscherausbildung für Gebärdensprache), la première et unique école suisse allemande pour interprètes professionnels en langue des signes. Si à l'origine, il s'agissait uniquement de

cours du soir, la formation a rapidement évolué pour s'organiser tout d'abord sur deux jours et demi et finalement sur deux jours par semaine. A l'époque, la DOLA, considérée comme une formation continue en emploi (quatre ans), s'adressait principalement à des personnes ayant déjà une activité professionnelle et l'âge des étudiants tournait, en moyenne, autour des trente ans.

PASSAGE À LA HfH

En 2001, la DOLA a intégré la Haute école de pédagogie spécialisée (HfH) de Zurich avec laquelle elle collaborait déjà depuis plusieurs années. Parmi les évolutions qui ont suivi, on note principalement le passage à une formation aboutissant sur un titre de bachelor d'interprète en langue des signes et, plus récemment, à plein temps sur six semestres.

EXIGENCES ET COURS

Afin de pouvoir se présenter à l'épreuve d'entrée, composée d'une évaluation du niveau de langue des signes et d'un test de capacité à pouvoir rapidement switcher entre langue des signes, allemand et suisse allemand, les candidats à la formation d'interprètes en langue des signes doivent notamment:

- être titulaire d'une maturité (maturité professionnelle ou titre équivalent);
- maîtriser l'allemand et le suisse allemand;



LA SUISSE ALLEMANDE ET LA SUISSE ROMANDE ONT CHACUNE SUIVI LEUR PROPRE CHEMIN, CRÉANT DEUX FORMATIONS D'INTERPRÈTES EN LANGUE DES SIGNES DISTINCTES AVEC DES DESTINS TRÈS DIFFÉRENTS.

- avoir suivi des cours de langue des signes auprès de la SGB-FSS (au moins 90 leçons);
- être domicilié depuis au moins deux ans dans un des cantons en lien avec la HfH (AG, AR, AI, GL, SG, OW, SH, SO, TG, ZG, ZH) ou le Liechtenstein.

Une fois admis, ils sont formés au métier d'interprète en langue des signes suisse allemande (DSGS) avec des cours portant notamment sur:

- la linguistique de la DSGS, de l'allemand et du suisse allemand;
- la sociologie de l'inter-culturalité;
- la théorie et la technique de la traduction.

Sans oublier la participation à des exercices pratiques, absolument essentielle.

Depuis l'intégration de la DOLA à la HfH, la formation d'interprètes en DSGS fonctionne à satisfaction et tous les trois ans, une nouvelle volée de professionnels arrive sur le marché, prêts à remplir les mandats pour lesquels les sourds ont besoin d'eux. Grâce à ce fonctionnement, il n'y a quasiment aucun manque en interprètes qualifiés du côté de la Suisse allemande.

DÉBUTS DIFFICILES EN ROMANDIE

En Suisse romande, les sourds ont également su se faire entendre dans les années quatre-vingts et ont exprimé haut et fort leur besoin d'interprètes en langue des signes professionnels. C'est ainsi que très rapidement, l'Institut de perfectionnement des travailleurs sociaux de Lausanne a mis sur pied un projet pilote de formation d'interprètes entre 1983 et 1987. Mais alors que le projet prévoyait que l'Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) de Genève devait reprendre le flambeau

en 1990 pour proposer une formation de type universitaire, tout a soudain été abandonné à cause d'un conflit avec l'ASAM (Association suisse d'aide aux sourds démutés).

RELANCE PAR LA SGB-FSS

Lorsqu'en 1992, l'ASAM a été dissoute pour être remplacée par la SGB-FSS, cette dernière a immédiatement considéré le besoin de relancer une formation pour interprètes comme l'une de ses priorités car il était nécessaire de clairement séparer le rôle d'assistant social de celui d'interprète.

Grâce aux subventions apportées par l'Office fédéral des assurances sociales (Ofas) et la collaboration de la SGB-FSS et de l'ETI, une formation d'interprètes en langue des signes a pu être mise sur pied à Genève en 1994, puis une seconde volée en 1996 et une troisième en 2004. Ne nécessitant pas de titre universitaire, cette formation continue de deux ans était divisée en quatre champs principaux: la langue des signes, le français, l'interprétation et l'environnement sourd.

ARRÊT BRUTAL

Alors que la formation de l'ETI donnait pleine satisfaction, elle a soudain dû être arrêtée. En cause, la suppression, suite à la réforme de la péréquation financière, de l'article de la loi sur l'assurance invalidité qui permettait le financement des cours de l'ETI pour les interprètes en langue des signes par la Confédération. En effet, suite à la réorganisation des tâches entre Confédération et cantons, la responsabilité de la formation a été transférée à ces derniers à partir du 1er janvier 2008.

Dès 2008, consciente du risque de pénurie d'interprètes que la Suisse romande

pourrait connaître si une nouvelle formation n'était pas rapidement mise sur pied, la SGB-FSS a entrepris un véritable travail de lobbying auprès des cantons, de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) des cantons romands et du Tessin ainsi que de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). Mais malgré une reconnaissance du besoin d'interprètes, chacun des acteurs a eu tendance à se renvoyer la balle et la situation de ne pas évoluer...

REPRISE EN MAINS

Face à ces murs et à l'échec de la formation exceptionnelle que l'ETI s'était pourtant engagée à mettre sur pied pour éviter la pénurie d'interprètes, la SGB-FSS n'a pas voulu baisser les bras et a créé un groupe de travail avec la Fondation Procom et la Fondation du Centre suisse de pédagogie spécialisée afin de réfléchir aux scénarios possibles pour relancer une formation en Suisse romande.

Après une première réunion début 2012 où la HES (Haute école spécialisée) s'est montrée intéressée de collaborer à cette formation, le silence a suivi. Mais trois hommes ne se sont pas laissés démonter, Daniel Lambelet, responsable de formation à la Haute école de travail social et de la santé du canton de Vaud, Urs Linder, directeur de la Fondation Procom, et Stéphane Faustinelli, directeur romand de la SGB-FSS, ont repris les discussions et préparé un dossier d'intention présentant leur projet à la HES de Delémont. Ayant récemment obtenu le feu vert de la haute école, ils travaillent actuellement sur un dossier d'accréditation où ils doivent expliquer dans les moindres détails leur projet de formation et son financement. Ce dernier élément restant le principal point noir.

Mais face à l'esprit positif de la HES, l'équipe de réflexion reste positive et espère trouver rapidement des financements afin de pouvoir proposer à nouveau une formation d'interprètes en langue des signes d'ici à la rentrée 2014 si tout va bien ou 2015 au plus tard. Affaire à suivre! ■



Problèmes de santé des interprètes



Interprètes en langue des signes, un métier physiquement difficile.

Existe-t-il des problèmes de santé liés au métier d'interprète en langue des signes? Différentes études montrent que, plus que la moyenne des gens, les interprètes sont souvent atteints de troubles musculo-squelettiques (TMS) aussi appelés syndrome de surcharge.

texte: Florence Battaglini et Anne-Claude Prélaz Girod, photo: Dominique Badan

QU'EST-CE QU'UN TMS?

Un troubles musculo-squelettique (TMS), ou syndrome de surcharge, survient lorsqu'un ou plusieurs muscles sont utilisés continuellement sans périodes de repos adéquates, il y a alors des micro-blessures. Celles-ci ne posent pas de problème quand l'interprète peut se reposer suffisamment (alterner travail et repos). Si les muscles sont utilisés trop longtemps, il y a alors inflammation et douleurs (névralgies, tendinites); il peut même devenir difficile ou impossible de faire certains mouvements. La personne peut être contrainte au repos total ou même obligée de changer de métier.

Ces problèmes de santé ne touchent pas que les interprètes en langue des signes, mais également divers professionnels tenus de faire des gestes répétitifs dans l'exercice de leur métier, comme les caissières, les couturières, les musiciens, les sportifs professionnels, etc. Les troubles musculo-squelettiques font ainsi partie des maladies professionnelles les plus répandues des pays industrialisés.

LIEN ENTRE LES TMS ET LA LANGUE DES SIGNES?

Dans la vie de tous les jours, sourds et interprètes peuvent utiliser la langue des signes durant de longues périodes sans risque particulier de troubles musculo-squelettiques. Par contre, quand la langue des signes est une langue de travail (interprétation ou enseignement), il y a une plus grande tension et un effort particulier.

C'est alors que les troubles musculo-squelettiques peuvent progressivement s'installer tant pour les interprètes que pour les professionnels sourds.

POURQUOI INTERPRÉTER PEUT-IL AMENER DES TMS?

L'interprétation (orale ou en langue des signes) exige une grande concentration: l'interprète doit à la fois écouter, analyser,

mémoriser ce qui est dit et produire dans une autre langue le sens du discours. Il doit traduire le discours de quelqu'un d'autre, suivre un rythme imposé, et cela avec un certain nombre de contraintes (débit, tension, stress, effort physique et cognitif,...). Des études ont montré que si l'interprète a une charge de travail trop importante et/ou des conditions de travail particulièrement difficiles, au fil des ans, cela aura un impact sur sa santé.

COMMENT ÉVITER LES TMS?

Quelle prévention faut-il mettre en place pour éviter aux interprètes en langue des signes des troubles musculo-squelettiques? Ces troubles sont chroniques, ils s'installent petit à petit et ils peuvent entraîner une incapacité physique, temporaire ou permanente, réversible ou non. Il est donc crucial de les prévenir et de les soigner le plus tôt possible.

Plusieurs études ont démontré que de bonnes conditions de travail (préparation du mandat, connaissance du contexte, respect des pauses, etc.) et un bon équilibre entre le travail et le repos sont essentiels pour la prévention des troubles musculo-squelettiques.

Pour ces raisons, les différentes associations d'interprètes en langue des signes (notamment l'ARILS, AFILS, etc.) recommandent:

- au maximum deux heures consécutives seul, par demi-journée (2h30, pauses comprises);
- au maximum quatre heures seul, par jour.

Le respect des temps de pauses, qui permettent la récupération musculaire et mentale, durant les interprétations est essentiel non seulement pour assurer une bonne qualité d'interprétation, mais aussi pour préserver la santé des interprètes en langue des signes (prévention des troubles musculo-squelettiques).



Techniques pour prévenir les TMS

Des techniques, en plus du respect des pauses, existent pour prévenir une éventuelle apparition de troubles musculo-squelettiques. **texte encadré: Sandrine Burger**

TECHNIQUE D'ALEXANDER

La première d'entre elles est la technique dite d'Alexander. Créée au début du XXe siècle, elle permet notamment de soulager les diverses douleurs associées à une mauvaise utilisation du corps, d'éviter et de relâcher le stress et les tensions excessives et d'améliorer la santé physique et psychique. Elle est reconnue comme une façon de diminuer les efforts des mouvements au travers d'un réapprentissage de la posture corporelle, elle est donc souvent conseillée à des personnes pratiquant un métier exigeant une grande présence et habileté corporelles.

Si les manuels citent à ce propos souvent les musiciens, les acteurs ou les sportifs, on peut aussi y inclure les interprètes en langue des signes! En Suisse romande, les plus anciens des interprètes ont d'ailleurs bénéficié, à l'époque, de cours sur cette technique d'Alexander lors de leur formation. Résultat, contrairement aux plus jeunes, qui n'ont pas eu de formation à ce propos, ils ne souffrent pas de troubles musculo-squelettiques.

CONSEILS DE PHYSIO

Certains interprètes se sont aussi tournés vers des physiothérapeutes qui ont pu leur enseigner certaines

postures pour ne pas souffrir de maux chroniques ou de troubles musculo-squelettiques. Un exemple parmi d'autre consiste à plier légèrement les genoux lors de la position debout, ce qui permet de soulager le bas du dos et de tenir ainsi beaucoup plus longtemps sans se fatiguer ni se blesser à long terme.

S'il est donc en effet recommandé de veiller au respect des conditions de travail des interprètes (temps de pauses, préparation, etc.), il serait aussi bien qu'à l'avenir, des éléments de tenue corporelle ou des bases de la technique d'Alexander fassent également partie de leur formation. ■

Publicité



ACOUSTIQUE RIPONNE

Philippe Estoppey

Audioprothésiste + brevet fédéral

Spécialiste de l'adaptation prothétique chez l'adulte et l'enfant

Test auditif gratuit sur rendez-vous

RUE DU TUNNEL 5 – 1005 LAUSANNE

TÉL. 021 320 61 34 – FAX 021 311 15 95 – E-MAIL acoustiqueriponne@citycable.ch



Interprètes: de l'importance de la déontologie...

Tout comme les médecins, les avocats ou les journalistes, les interprètes en langue des signes suivent un code de déontologie très précis qui régit l'exercice de leur profession. C'est d'ailleurs un élément essentiel au bon déroulement de l'interprétation, pour instaurer la confiance entre l'interprète et l'usager. **texte: Sandrine Burger, dessin: Frédéric Vauthey**

Dans le monde actuel, la plupart des métiers possèdent un code déontologique, soit un ensemble de règles et de valeurs qui gèrent et guident l'activité professionnelle afin de lui donner une unicité et éviter les dérapages. Le plus connu est probablement le fameux serment d'Hippocrate prêté par les médecins occidentaux. Dans le cadre de la profession d'interprète en langue des signes, des règles existent également et sont d'autant plus importantes qu'elles permettent d'établir une réelle relation de confiance entre l'usager et l'interprète, élément essentiel à une interprétation de qualité. C'est en quelque sorte un contrat moral passé entre les deux partenaires.

TROIS POINTS UNIVERSELS

S'il n'existe aucun code déontologique universel concernant les interprètes en langue des signes, le rôle d'établir des règles revenant en général aux associations nationales, on peut tout de même remarquer que trois éléments reviennent

de manière récurrente dans toutes les chartes comme la base de la profession:

1. le secret professionnel

L'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu. Il se doit donc de garder le silence sur tout ce qu'il entend dans le cadre de ses mandats et ne doit jamais chercher à tirer profit de ce qu'il a appris.

2. la fidélité du message

L'interprète se doit de restituer tant l'esprit que le contenu du message le plus fidèlement possible sans rien ajouter ni enlever. En cela, il n'est nullement responsable du contenu du discours qu'il ne fait que traduire.

3. la neutralité

L'interprète doit rester neutre et impartial, à aucun moment ses opinions ne doivent transparaître dans sa traduction. Même si on lui demande son avis, il se doit de garder le silence. Ne pouvant pas être partie de la discussion, il

ne peut absolument pas être participant, intervenant ou animateur. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut (et doit) traduire tout ce qui se dit en toute équité, sans favoriser personne.

RÈGLES VARIABLES

Au-delà de ces trois points, les codes déontologiques des différents pays varient, même si un esprit général se maintient. Même en Suisse, où le code déontologique des interprètes n'est pas fixé au niveau national, mais par les associations régionales, des différences persistent exprimant parfois des spécificités très culturelles, à la limite de la caricature! Par exemple, alors que la ponctualité est un point en soi (le no 4) dans le code suisse allemand, en Romandie elle est comprise dans un ensemble de règles exprimées sous l'intitulé très général de «conditions de travail»...

De manière générale, les points complémentaires relèvent en effet plus du comportement professionnel que de véritables règles déontologiques et comprennent des éléments comme la nécessité de préparation, de formation continue ou encore de discrétion. A relever cependant, une différence notable entre régions suisses: alors que le code romand exige des interprètes qu'ils se désistent en cas d'engagement pour lequel ils ne se sentiraient pas à la hauteur, rien de tel n'existe dans le code suisse allemand ou tessinois. ■

Note

Les codes déontologiques suisses sont disponibles sur le site de Procom



Secret professionnel: les interprètes ne doivent jamais répéter ce qu'ils ont entendu, c'est une des bases du métier.



Les interprètes à l'étranger

Après avoir survolé le métier d'interprètes en langue des signes en Suisse, qu'en est-il à l'étranger? Nous nous sommes concentrés sur trois pays «modèles» dans l'accessibilité des sourds grâce aux interprètes: la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Suède.

texte: Eva Hammar, dessin: Frédéric Vauthey

Un point commun entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Suède est que les interprètes en langue des signes ont le choix de travailler comme indépendants, d'être employés auprès de différents centres d'interprètes, et/ou de travailler sur la base de mandats ponctuels. D'autre part, dans ces trois pays, tous les interprètes actifs doivent obligatoirement être reconnus par un registre national d'interprètes en langue des signes.

GRANDE-BRETAGNE

La formation initiale pour devenir interprète en British sign language est fournie par le Herriots & Watts School of Management & Language en Ecosse, une école de niveau universitaire. Pour obtenir un master en interprétation, qui permet d'obtenir le statut d'interprète officiel, l'étudiant peut soit continuer à fréquenter cette même école, ou aller étudier dans l'une des sept autres universités du pays.

Par la suite, les interprètes peuvent suivre des formations continues (organisées par l'association nationale des interprètes en langue des signes), et bénéficier d'un système de mentorat, mis en place pour que les interprètes expérimentés puissent conseiller les nouveaux.

En Grande-Bretagne, comme en Suisse romande, il y a pénurie d'interprètes.

ETATS-UNIS

Aux Etats-Unis, pour commencer une formation d'interprète en langue des signes, les candidats doivent maîtriser la langue des signes américaine (ASL) et avoir au minimum un bachelors universitaire, dans n'importe quelle

branche. S'il existe, aux Etats-Unis, plus de 130 programmes de formation pour devenir interprète, seuls une dizaine sont des formations accréditées menant à un bachelor d'interprète en langue des signes.

Après une formation de base, l'étudiant peut choisir une formation continue qui lui permet d'obtenir un certificat d'interprète en langue des signes spécialisé, soit dans les affaires juridiques, soit pour travailler dans un environnement scolaire/académique. A relever que même les sourds peuvent

devenir des interprètes reconnus. En effet, les «Certified Deaf Interpreter» sont des interprètes sourds ou malentendants, qui ont un excellent niveau d'ASL, ont appris à s'exprimer de manière non-verbale et qui ont suivi une formation d'interprètes.

D'après le magazine «Forbes», il y aurait plus de 10 000 interprètes en langue des signes aux Etats-Unis.

SUÈDE

En Suède, pour pouvoir effectuer une formation d'interprète, il faut avoir fait des études post-obligatoires complètes (niveau baccalauréat).

Cette formation est proposée par sept différentes écoles, similaires aux HES suisses. Elle dure quatre ans, mais peut être plus courte pour les personnes ayant déjà de bonnes notions en langue des signes. Des formations continues sont organisées de façon ponctuelle par les associations d'interprètes en langue des signes. Il y a aussi, comme aux Etats-Unis, des interprètes en langue des signes sourds ou malentendants. Dans toute la Suède, il y a à peu près 500 interprètes en langue des signes, un chiffre impressionnant en comparaison avec la Suisse qui en compte 86 pour une population similaire. ■



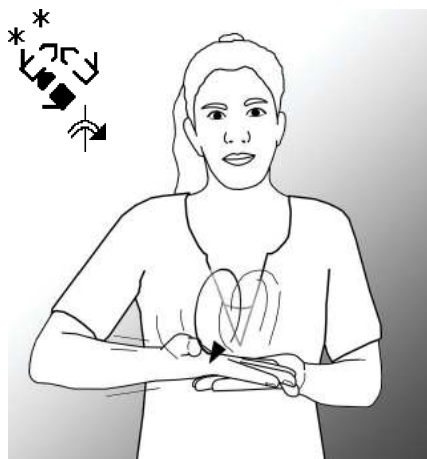


Dico: interprètes

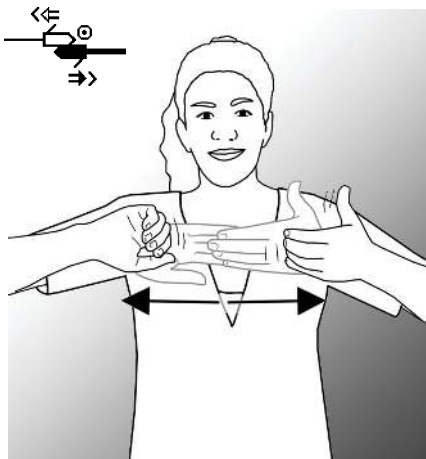
Dessins: Martine Leuzinger

SignEcriture: Anne-Claude Prélaz Girod - signbank.org/signpuddle

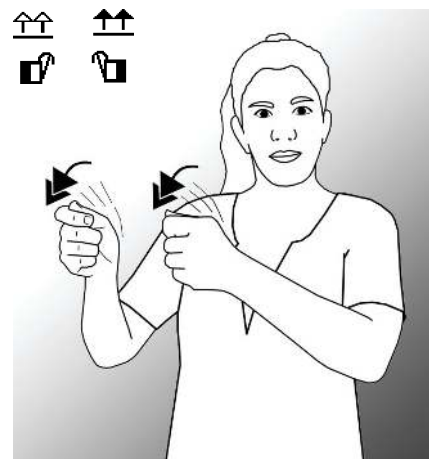
Interprète



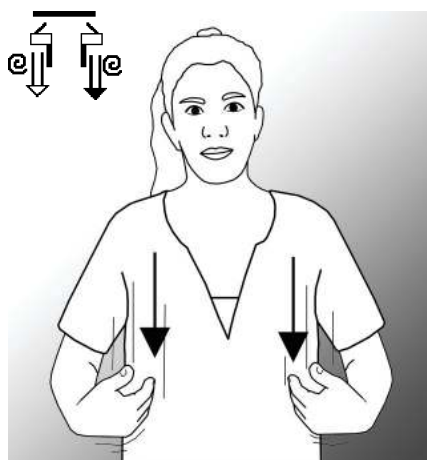
Procom



Mission



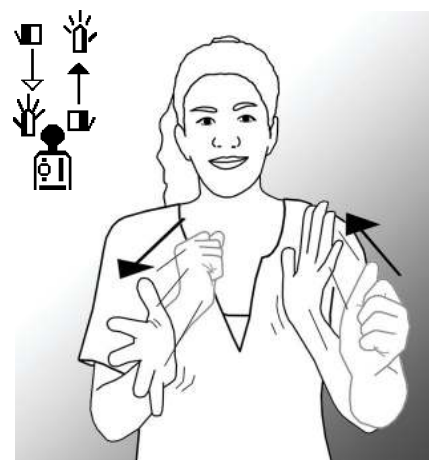
Ethique



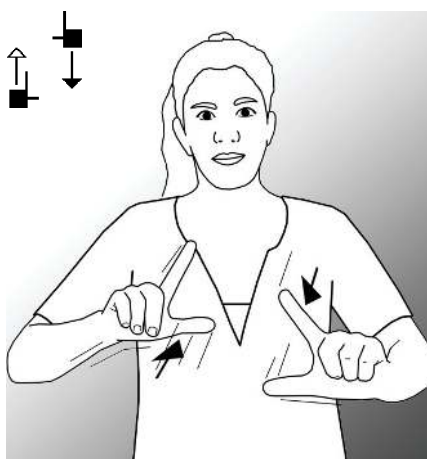
Interface



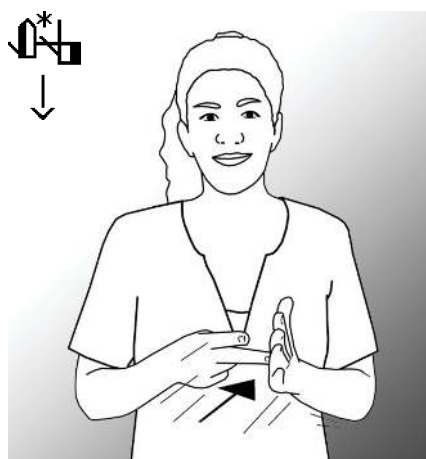
Médiateur



Vidéophone



Client



Secret professionnel

